



C H A M B R E
— DE —
C O M M E R C E
— DE —
T E R R E B O N N E

Mémoire présenté à la Commission du BAPE

sur le projet Train de l'Est :

lien Mascouche-Terrebonne-Repentigny

13 janvier 2009

Présentation de la Chambre de commerce de Terrebonne

La Chambre de commerce de Terrebonne est un regroupement volontaire de gens d'affaires, de commerçants, d'industriels, de professionnels et de travailleurs autonomes, qui demeurent ou font affaire principalement dans la MRC Les Moulins. Notre Chambre est active sur le territoire de la municipalité de Terrebonne depuis 1935, et est affiliée à la Chambre de commerce du Canada ainsi qu'à la Fédération des chambres de commerce du Québec, à laquelle nous détenons un siège au conseil d'administration.

Nous retrouvons actuellement à la Chambre de commerce de Terrebonne près de 600 délégués issus de plus de 450 entreprises oeuvrant dans toutes les sphères de l'activité commerciale et industrielle. Ces membres sont représentés par un conseil d'administration formé de quinze représentants élus en assemblée générale. Le conseil a suivi, depuis 2005, les différentes étapes et démarches qui ont mené à l'annonce de la création du train de l'Est et appuyé les organismes formant le Comité pour le train de l'Est lors de ses représentations.

Les administrateurs et les membres de la Chambre de commerce de Terrebonne portent un intérêt particulier à ce projet qui facilitera les déplacements pour les résidents de la MRC Les Moulins, tout en contribuant à la réduction du flot de circulation et des émanations de gaz à effet de serre. Ce nouveau lien viendra compléter l'offre de service en transport en commun de façon harmonieuse, et c'est pourquoi notre organisme est en faveur du projet actuel déposé par l'AMT et les promoteurs au dossier. Plusieurs raisons nous amènent à cette conclusion que nous aimerions résumer ici.

Train de l'Est : une nécessité

Les municipalités de Terrebonne et Mascouche, formant la MRC Les Moulins, regroupent plus de 125 000 résidents sur leur territoire. Au cours de la période s'échelonnant de 1971 à 2006, la population de la MRC a connu une croissance de 375%, pour une croissance nette de plus de 100 000 résidents. Ce boom démographique a causé une pression énorme sur les infrastructures routières et sur les besoins en services du secteur. Plusieurs interventions ont été nécessaires pour répondre à la demande. Le développement et l'ajout de voies au réseau routier, via les grands axes de l'autoroute 25 et de la route 337, l'ajout d'une voie réservée aux heures de pointe pour le transport en commun et les automobilistes pratiquant le co-voiturage, ainsi que l'implantation d'un stationnement incitatif et prochainement l'inauguration du pont de l'autoroute 25 sont des mesures concrètes mises en place pour augmenter la fluidité de la circulation. Toutefois, malgré ces investissements majeures, force est de constater que le réseau routier actuel desservant la MRC Les Moulins est plus sollicité que jamais. En ce sens, l'implantation du Train de l'est desservant les municipalités de Terrebonne et Mascouche devient plus qu'une nécessité.

D'autre part, on peut facilement constater que la desserte en trains de banlieues pour l'est de l'île de Montréal et la couronne nord-est est déficiente, avec aucune offre de service pour ce secteur actuellement; alors que cinq trajets sont en opération pour l'ensemble de la Communauté métropolitaine de Montréal, couvrant les axes nord, sud et ouest de l'Île.

Des conséquences économiques et sociales positives

La Chambre de commerce de Terrebonne croit que le projet retenu et déposé par l'AMT et les promoteurs comporte de très nombreux avantages et souscrit à sa réalisation :

- 1) Le trajet actuel retenu parmi les trois trajets étudiés est, à notre sens, celui qui offre les plus grands avantages quant à l'économie de temps pour les utilisateurs, ainsi que le potentiel de développement à moyen et long terme. Il nous apparaît évidemment que le trajet actuellement retenu est celui qui présentera un taux d'achalandage le plus grand. Son potentiel de développement est également très intéressant car il favorise une desserte complète de la rive-nord en permettant éventuellement de relier en boucle tout le territoire de l'est de Laval par un prolongement vers l'est à partir de Mascouche. Il permet également de prolonger un tronçon vers la municipalité de l'Assomption, rejoignant ainsi la très grande majorité de la population de la couronne nord-est.
- 2) En offrant un service de transport en commun qui rejoint le plus grands nombre d'utilisateurs en direction de Montréal, le projet du Train de l'est amènera une réduction importante du flot de circulation, la diminution du nombre de véhicules apportera un double effet bénéfique : la fluidité des axes autoroutiers fera épargner sur les temps de déplacements, tout en diminuant radicalement l'émanation de gaz à effet de serre et l'impact sur l'environnement.
- 3) Selon le projet des promoteurs, l'implantation prévue d'une nouvelle voie à être construite au centre de l'autoroute 640 sera effectué en tenant compte des milieux humides et protégés. En ce sens, nous constatons qu'une attention particulière a été portée à réduire au maximum l'empiètement sur les milieux fragiles et à la protection et/ou au redéploiement des espèces pouvant être affectées par le projet. L'impact sur l'habitat et la faune dans un secteur névralgique sera de minime à moyen selon l'étude d'impact. En contrepartie, nous pouvons convenir que les bénéfices constatés au point 2 sur la réduction du flot de circulation et des effets qui en découlent compenseront

largement en effets bénéfiques au niveau environnemental et s'inscrit très bien dans une politique de développement durable.

- 4) Outre les aspects positifs au niveau environnemental, le projet favorisera aussi l'enrichissement collectif, car les sommes économisées grâce à la réduction de l'utilisation des automobiles et le kilométrage parcouru en moins pourront être consacrées à d'autres activités, favorisant ainsi le développement économique et l'augmentation du niveau de vie des utilisateurs.
- 5) L'implantation du Train de l'est, en facilitant les déplacements vers et depuis Montréal et Repentigny, favorisera également l'essor du tourisme, un axe de développement important pour la Ville de Terrebonne et les nombreux commerçants.
- 6) Le projet donnera également accès à un plus grand marché de l'emploi, alors qu'autant la population de Terrebonne et Mascouche aura l'opportunité de rejoindre plus facilement l'Île de Montréal, mais autant les industries et commerces de la MRC Les Moulins pourront attirer la main d'œuvre en provenance de Montréal.
- 7) Finalement, le projet permettra à la Couronne nord d'être compétitive avec la Couronne Sud et l'Ouest de Montréal, alors qu'on pourra alors commencer à parler d'équité entre ces trois régions en matière de desserte du transport en commun.

Pour toutes ces raisons, la Chambre de commerce de Terrebonne se fait porte-parole de ses 600 membres et souhaite que le BAPE donne son aval au projet tel que déposé pour l'implantation du lien Mascouche-Terrebonne-Repentigny du Train de l'est. C'est un projet ambitieux mais qui rejoint tout à fait les notions de développement durable, de respect de l'environnement et d'accès équitable aux transports en commun.